

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/105
12 novembre 2001

(01-5688)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

CAMEROUN

Déclaration de S.E. M. Maïgari Bello Bouba
Ministre d'État chargé du développement
industriel et commercial

Permettez-moi de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour remercier les autorités et le peuple du Qatar pour l'accueil chaleureux et la parfaite organisation de nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à S.E. M. Youssef Hussain Kamel, Ministre des finances, de l'économie et du commerce du Qatar pour son élection à la présidence de cette conférence.

Nos assises sont d'autant plus importantes qu'elles se tiennent dans un contexte marqué par une stagnation du commerce international et un ralentissement de la croissance économique mondiale. Ces contre-performances constituent un défi pour l'OMC dont l'un des objectifs est de contribuer à la croissance par la promotion des échanges internationaux.

À cet égard, je voudrais réaffirmer que le Cameroun croit fermement à la nécessité de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, transparent et équitable. C'est ainsi que mon pays est engagé dans un processus de réformes visant notamment la libéralisation de son économie.

Le Cameroun se plaît de participer à cette réunion et estime pour sa part qu'un nouveau cycle de négociations ne peut être envisagé que si les sujets retenus intègrent les préoccupations de l'ensemble de nos pays. À ce sujet, il est réconfortant de noter que tous les pays aient la possibilité d'exprimer clairement et librement leurs points de vue au cours de ces assises.

Aussi voudrais-je, M. le Président, présenter succinctement la position de mon pays sur certaines questions essentielles, laquelle rejoint au demeurant celle des pays en développement en général et des pays du Groupe ACP en particulier.

Ainsi, s'agissant de l'agriculture, compte tenu de son importance dans notre économie, le Cameroun propose que le renforcement des règles et disciplines régissant le commerce des produits agricoles se fasse de manière à promouvoir le développement en créant une "boîte de développement" et en prenant en compte les préoccupations non commerciales de nos pays telles la sécurité alimentaire, le développement rural durable et la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les normes sanitaires, phytosanitaires et techniques ne doivent pas être utilisées comme entraves non justifiées aux échanges. À cet égard, le Cameroun plaide pour l'opérationnalisation de l'assistance technique et de la Décision de Marrakech pour une meilleure mise en œuvre des Accords de l'OMC.

En ce qui concerne les ADPIC, nous soulignons que les avantages des régimes applicables à la propriété intellectuelle doivent être équitablement répartis entre les innovateurs/auteurs et les utilisateurs/consommateurs de la technologie. En effet, la protection de la propriété intellectuelle doit encourager l'innovation et le développement technologique. Mais nous réaffirmons également que les ADPIC doivent être assez souples pour permettre aux pays en développement de prendre des mesures visant à protéger la santé publique et à assurer un accès aux médicaments à des prix raisonnables.

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes félicitations à la République populaire de Chine et aux autres nouveaux Membres pour leur admission au sein de la grande famille de l'OMC.

En formulant le vœu de voir nos travaux se poursuivre et se conclure comme ils ont commencé dans ce climat empreint de dialogue constructif et de concessions mutuelles, je vous remercie de votre bienveillante attention.
